

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 15 septembre 2026, s'est réuni le 22 septembre 2026 à 18h30 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET.

**ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 17**

- Monsieur Jean-Charles BRUNET, Président du CCAS,
- Madame Chloé LE THOER, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Laurence HERMANN, Conseillère municipale,
- Madame Marie-Cécile PELLEGRINI, Conseillère municipale,
- Madame Guénaëlle LE HIN, 4<sup>ème</sup> Adjointe,
- Madame Léa THOMAZO, Conseillère municipale,
- Madame Aude SPINDLER, Conseillère Municipale,
- Madame Catherine LE CARRER, Conseillère municipale,
- Monsieur Pascal LE LIBOUX, Conseiller Municipal,
- Monsieur Damien LAGUERIE, Membre de l'UDAF,
- Madame Éliane CARADEC, Membre de l'APF Morbihan,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Monsieur Martine VALLÉE, Membre du Club de l'Amitié,
- Madame Lisenn LE CLOIREC, Membre de Poignée de mots,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Priscillia LE GOFF, Personne qualifiée,

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : 0**

**AUTRES PERSONNES PRESENTES :**

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile,
- Madame Angélique AUDINELLE, Assistante administrative.

**N°DS20260909**

**CHANTIER D'INSERTION : DEMANDE DE FINANCEMENT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET 2027-2028 « DE L'INSERTION À L'EMPLOI »**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Dans le cadre des orientations définies par son Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2023-2028, le Département lance un appel à projets destiné à renouveler l'ensemble de son offre d'insertion pour la période 2027-2028.

L'un des objectifs de l'orientation 2 du PDI intitulée « Améliorer les conditions du retour à l'activité et à l'emploi » est l'accompagnement intensif en Chantiers d'insertion.

Les actions soutenues dans le cadre de ces orientations doivent assurer :

- ➔ de partenariats locaux renforcés facilitant les actions « d'aller-vers » les publics afin de favoriser une démarche plus proactive et ne pas être en situation d'attente d'orientation,
- ➔ d'accompagnements qualitatifs intégrant un travail sur la levée des freins sociaux et périphériques à l'emploi,
- ➔ du renforcement de l'articulation entre accompagnement socio-professionnel et encadrement technique, au service de la construction de parcours d'insertion,
- ➔ d'un rapprochement avec les employeurs du territoire et la mise en activité effective des bénéficiaires du RSA dans les entreprises (mise en œuvre de dispositifs de mise en relation directe de type travail à l'heure, mise en situation professionnelles, CDD, ...).

Le Chantier d'insertion Nature et Patrimoine géré par le CCAS d'Hennebont est soutenu par le Département dans le cadre de cet appel à projets depuis 2019 pour les dépenses d'encadrement technique et d'accompagnement socio-professionnel.

Selon le Département, la programmation 2027-2028 s'inscrit dans une logique de continuité et de renouvellement en s'appuyant notamment sur des actions ayant démontré leur efficacité et répondant aux enjeux actuels de l'insertion.

Si la demande de financement du CCAS est retenue, le versement de la subvention sera conditionné à l'atteinte d'objectifs fixés par le Département :

- Part d'allocataires du RSA et jeunes de l'ASE accueillis au sein du Chantier
- Part cumulée du nombre de personnes sorties de l'action en emploi durable, emploi de transition et sorties positives.

Concernant les modalités de versement de la subvention, un acompte est versé au démarrage de l'action à hauteur de 60 % du montant total de la subvention accordée. Le versement du solde est conditionné à l'atteinte des objectifs fixés dans la Convention qui sera signée si le Chantier est retenu dans le cadre de l'appel à projets.

Pour information, le montant annuel retenu par le Département et versé au CCAS pour le précédent appel à projet 2024-2025, renouvelé en 2026 était de 29 082 €.

Le dossier de demande de financement est composé de différents documents dont le budget prévisionnel 2027 de l'action afin de définir le montant de la subvention sollicitée.

Pour rappel, pour le Chantier d'insertion Nature et Patrimoine géré par le CCAS d'Hennebont, l'encadrement technique est réalisé par un agent du CCAS sur emploi permanent à temps complet. L'accompagnement socioprofessionnel (16 heures par semaine) est conduit par un prestataire qui, suite au nouveau marché 2024-2027, est OPTIM'ISM pour un coût annuel de 26 344 Euros.

**2027**

| DEPENSES PRÉVISIONNELLES                                                                                    |                        | RESSOURCES PRÉVISIONNELLES       |            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------------------------------|------------|
| Dépenses directes                                                                                           |                        | Ressources directes              |            |
| 60 - Achats                                                                                                 | 5 800,00               | 74 - Subventions d'exploitation  | 212 352,00 |
| 61 - Services extérieurs                                                                                    | 3 010,00               | DDETS Aide aux postes (4,20 ETP) | 99 431,34  |
| 62 - Autres services extérieurs<br>Dont prestation d'accompagnement professionnel                           | 31 176,00<br>26 344,00 | Département                      |            |
|                                                                                                             |                        | Part aide aux postes             | 22 221,66  |
|                                                                                                             |                        | AAP 2027-2028                    | 31 244,00  |
|                                                                                                             |                        | Fonds Social Européen (FSE+)     | 35 547,00  |
| 63 - Impôts et taxes                                                                                        | 5 126,00               | Auto-financement                 | 23 908,00  |
| 64 - Dépenses de personnel<br>Dont l'encadrement technique                                                  | 164 257,00             |                                  |            |
| 68 - Dotations aux amortissements                                                                           | 1 841,00               |                                  |            |
| Dépenses indirectes<br>-Dépenses fixes de fonctionnement (Eau, assainissement, Frais de télécommunications) | 1 142,00               |                                  |            |
| Coût total de l'action                                                                                      | 212 352,00             |                                  | 212 352,00 |

Le montant du financement sollicité pour l'année 2027 auprès du Département dans le cadre de cet appel à projet 2027-2028 est de 31 244 €.

#### DISPOSITIF DE LA DÉLIBÉRATION

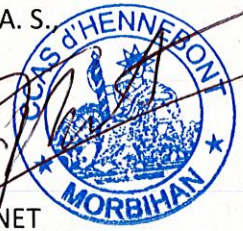
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,  
 Vu le Programme Départemental d'Insertion (PDI) adopté le 17 mars 2023 pour la période 2023-2028,  
 Vu l'appel à projet « De l'insertion à l'emploi » lancé par le Département pour la période 2027-2028,  
 Vu la note de synthèse ci-dessus,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE VALIDER la demande de financement au Département dans le cadre de son appel à projets 2027-2028 « De l'insertion à l'emploi » telle que présentée ci-dessus pour un montant de 31 244 Euros pour l'année 2027,
- D'AUTORISER le Président du CCAS à transmettre les documents sollicités par le Département dans la cadre de cet appel à projets dans les délais impartis,
- DE DIRE QUE cette ressource sera inscrite au Budget principal 2027 du CCAS au compte 7473 à la fonction 251.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président du C. C. A. S.

Jean-Charles BRUNET



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)